

Quant à l'appel final, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles de l'honorable représentant de Selkirk (M. Hannesson). J'assure cet honorable député que, parlant en mon nom personnel et en ma qualité de membre du groupe progressiste, je ne favorise pas particulièrement une méthode ou l'autre, du moment que nous adopterons la meilleure méthode possible de déterminer la valeur exacte des terres. Il y a un certain nombre d'années, j'ai eu le privilège, ou plutôt le devoir, d'évaluer des terres dans la province du Manitoba, et l'on ne pouvait en appeler de l'évaluation que je faisais avec un autre membre de la commission. J'ai toujours compris la difficulté de ces fonctions, car je pensais que la tâche aurait été grandement facilitée si j'avais su qu'on pouvait en appeler de nos décisions. J'ai acquis beaucoup d'expérience dans l'évaluation des terres au Manitoba. J'uniformisais la valeur des terres des diverses municipalités, comparant celles d'un endroit à celles d'un autre. A cause du travail que j'ai fait alors, je comprends, tout aussi bien que quiconque, combien il est difficile à un individu ou à une commission de faire une évaluation juste et exacte d'un lopin de terre.

L'honorable représentant de Yale (M. Stirling) a parlé de la diminution rapide de la valeur des fermes de la Colombie-Anglaise qui se produisit en même temps qu'une baisse du prix des fruits. Il dit que le marché a tellement tombé que les fruits n'ont pour ainsi dire plus aucune valeur. Je songeai, en entendant ces paroles, qu'il est extraordinaire que le prix des fruits n'ait pas varié beaucoup dans les provinces des Prairies à l'époque dont il parlait. Je mentionne ce fait en passant pour démontrer que notre régime économique doit avoir quelque défautuosité puisque les arboriculteurs fruitiers de la Colombie-Anglaise ont dû vendre leurs produits à un prix très bas tandis que les consommateurs des Prairies ne se sont jamais rendu compte du fait que le prix versé aux producteurs de cette denrée était à la baisse. Evidemment, quelqu'un faisait un bénéfice exagéré au détriment des arboriculteurs fruitiers.

Pour revenir à la question de l'évaluation des terres, nous comprenons tous, si je ne me trompe, que l'une des difficultés soulevées par cette question est le fait que ces terres ont été achetées à une époque d'inflation. De fait c'est ce qui nuit aux systèmes de crédit agricole des provinces des Prairies. On adopta la méthode du crédit agricole alors que les fermes et le roulant se vendaient aux prix les plus élevés et que la garantie offerte pour les emprunts semblait plus que suffisante; mais

cette garantie, un an ou deux plus tard, n'équivalait plus au montant de l'emprunt. Quand les soldats revinrent de la guerre, on adopta une méthode pour les établir sur des fermes que, malheureusement, on leur vendit à des prix très élevés. Le soldat revenait fatigué et usé par la guerre et il cherchait à se créer un foyer immédiatement; il voulait un endroit où il pût s'établir et se construire une maison. Je prétends donc qu'il n'était pas dans le meilleur état désirable pour se tirer d'affaire. Il était prêt à accepter la première place qui semblait lui convenir et il encourut des obligations que, bientôt, il se vit incapable de remplir. Par conséquent, le parlement et le pays doivent voir à ce qu'on rende justice à ces hommes.

J'espère que les membres de tous les groupes de la Chambre feront entendre des critiques d'ordre réellement pratique.

Ce projet de loi venant du Gouvernement, j'ai l'espoir que le chef de l'opposition prêtera le concours de son talent créateur pour en faire la législation la plus juste et la plus satisfaisante possible. Nous ne voulons pas qu'elle soit un échec; nous ne voulons pas qu'elle serve à augmenter le prestige de l'un ou l'autre des partis; nous voulons une loi qui soit la plus avantageuse possible pour les colons-soldats et qui leur rende pleine justice.

Quant à l'appréciation de la valeur des terres, je ne pense pas que laisser au surintendant de la commission le soin d'en décider soit ce qu'il y a de mieux à faire. Je dois avouer qu'en écoutant parler le chef de l'opposition, je crus m'apercevoir qu'il y avait de quoi trouver à redire à ce sujet; il me semble que ce n'est probablement pas la meilleure méthode à suivre, au début. Je me demande pourquoi nous n'en viendrions pas à quelque chose comme une commission d'arbitrage. Le surintendant local agissant avec un représentant nommé par les colons-soldats pourrait constituer la première commission d'évaluation. A mon avis, il n'est pas nécessaire que le représentant des colons-soldats soit un avocat ou un homme d'affaires, —pourtant, je ne dirai pas qu'il ne devrait pas être un homme d'affaires, seulement je tiendrais à ce qu'il fût au fait de la question d'évaluation des terres. Il se peut que les deux ne s'entendent pas; et quoiqu'au début je ne fusse pas d'opinion d'en appeler au juge de comté, j'en suis venu à penser que, s'il y a désaccord entre les deux évaluateurs constituant la première commission d'évaluation, on pourrait alors en appeler à un juge. Je ne serais pas tout à fait opposé à un arrange-